



**AUX : Participants agréés  
Détenteurs de permis restreint de négociation  
Détenteurs du Manuel des Règles et Politiques**

**Le 29 mai 2002**

### **ACTUALISATION DE LA RÈGLE HUIT**

Bourse de Montréal Inc. a procédé à l'actualisation de sa Règle Huit, intitulée «Publicité et communications». Les modifications apportées visent à actualiser et à uniformiser la terminologie de la Règle Huit compte tenu de la démutualisation de la Bourse et des moyens de communication électroniques, tel l'Internet. Ainsi, l'article 8001 stipule désormais que toute circulaire, revue du marché, bulletin, texte ou autre message de nature publicitaire publié, radiodiffusé, télévisé ou distribué par quelque moyen électronique que ce soit, y compris l'Internet, par un participant agréé doit recevoir l'approbation préalable d'un associé, d'un administrateur ou d'un dirigeant du participant agréé.

Ces modifications entrent en vigueur immédiatement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Jacques Tanguay, vice-président, Division de la réglementation, au (514) 871-3518 ou par courriel à [jtanguay@m-x.ca](mailto:jtanguay@m-x.ca).

Joëlle Saint-Arnault  
Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

p.j.

Circulaire no : 073-2002  
Modification no : 010-2002

**Tour de la Bourse**  
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : (514) 871-2424  
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353  
Site Internet : [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)

**Tour de la Bourse**  
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9  
Telephone: (514) 871-2424  
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353  
Website: [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)